Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260427-2026_27_04_29-DE

La Forest-Landerneau

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 27 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 14 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE : 30 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : M. Laurent MICHOT à M. Éric DUMESNIL

ABSENT : M. Laurent MICHOT

**DEL2026_27_04_29**

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SECURITE ROUTIERE POUR L'ANNEE 2026

PB D.R

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260427-2026_27_04_29-DE

**DEL2026_27_04_29**

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SECURITE ROUTIERE POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil départemental du Finistère mobilise le produit des amendes de police au profit d'un Fonds départemental de sécurité routière (FDSR), via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026 pour :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées...) ;
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public...) ;
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques...) ;
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun...).

Cet appel à projets se fait sous la forme d'un formulaire simplifié décrivant les objectifs du projet, pour cibler les démarches les plus utiles à la sécurité des usagers. Il convient de préciser que les plateaux ralentisseurs et la création de places de stationnement sont exclus des dépenses éligibles.

Afin de répartir cette enveloppe, une sélection des dossiers sera faite et les projets bénéficieront d'une subvention adaptée, comprise entre 1 000 € et 20 000 €.

Ce financement est un dispositif complémentaire aux financements éligibles au Pacte Finistère 2030 et les projets précédemment non retenus au volet 1 du Pacte peuvent être proposés dans ce cadre.

Pour l'année 2026, la commune de La Forest-Landerneau propose de retenir le thème de la sécurité des usagers de transports en commun par le financement des dallages de 4 abris de cars scolaires.

Afin de financer la réalisation de ces travaux, la commune sollicite l'aide financière du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 2 549,60 € HT sur un budget total de 3 187 € HT.

**Décision du Conseil municipal :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER M. Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Fonds Départemental de Sécurité Routière pour l'année 2026 afin de financer le dallage des 4 abris de cars scolaires ;

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-joint ;

- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention FDSR auprès du Conseil départemental du Finistère.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 29 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 avril 2026 et de sa publication légale le 30 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R